



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Additif E171 : le dioxyde de titane interdit dans les denrées alimentaires au 1er janvier 2020

Publié le 01 mai 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Cet article est ancien

L'information n'est **peut-être plus exacte**.

Si ce sujet vous intéresse, connectez-vous et recevez une **alerte par mail** dès qu'un article sera publié par la rédaction.

S'ABONNER À CE SUJET D'ACTUALITÉ (GRATUIT)

[Vous pouvez néanmoins consulter cette page : Additif E171 : le dioxyde de titane interdit dans les denrées alimentaires au 1er janvier 2020](#)